

DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNES

CT DU 21 FEVRIER 2013

Madame la directrice,

La récente annonce sur la fin de la journée de carence dans la fonction publique donne à nouveau tort aux sceptiques et aux attentistes et démontre une fois de plus que c'est à travers la ténacité et l'action syndicale que l'on obtient des résultats. L'action syndicale est, vous le savez, la ligne choisie et menée par le SNES-FSU à l'étranger.

Le 31 janvier dernier, la forte mobilisation des personnels, à l'appel du SNES et des syndicats de la FSU, s'est également faite sur des questions de l'AEFE. Quelques exemples de ces questions appellent des réponses urgentes:

• **La situation des établissements au Mali, Niger ou Mauritanie.**

Les annonces faites aux personnels sont nettement insuffisantes. À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. À noter sur ce point que les difficultés liées à la sécurité s'étendent dans la zone et ont des conséquences directes sur les conditions d'exercice et de vie de tous les personnels. Nous demandons une prise en compte immédiate de leur situation mais également une étude pour les pays proches, comme le Burkina Faso.

• **Le dossier de l'ISVL sur lequel le SNES porte les revendications des personnels, qui attendent des revalorisations mais aussi une refonte conforme à l'engagement et qui ne soit pas faussée, voire bloquée par une contrainte de l'enveloppe. Dans certains établissements, l'action syndicale s'est répétée et continue, comme en Tunisie. Les personnels attendent là aussi des réponses.**

• **L'établissement d'Agadir au Maroc qui a connu une mobilisation sans précédent pour le maintien dans l'EGD Maroc et AEFE. Le SNES demande à nouveau ce maintien aujourd'hui. Nous considérons que la politique menée notamment sur les grands réseaux n'est pas bonne : Après les séries de déconventionnements en Espagne, où la communauté de Palma paye aujourd'hui le prix fort, ce furent les fermetures du réseau Madagascar et aujourd'hui les annonces faites au Maroc. Ce réseau, rappelons-le, a déjà payé un lourd tribut en termes de postes budgétaires.**

A travers ces mesures, c'est l'ensemble du réseau AEFE qui est fragilisé. Il doit, au contraire, et compte tenu de son expansion, être renforcé à la hauteur des besoins, notamment un apport en postes budgétaires.

Cette question est cruciale et la situation ne répond plus aux nécessités locales. La carte des emplois présentée ce jour au CT confirme nos positions. La priorité présidentielle à l'éducation n'a pas, à l'étranger, de réelle transcription et le SNES continuera à la demander à la tutelle comme aux responsables politiques. Une telle politique conduit à la dégradation des conditions de travail et d'encadrement pédagogique à l'étranger. Le SNES s'y oppose et vous fera sur cette carte des propositions.

SOMMAIRE :

I. CARTE DES EMPLOIS : 2013-2014

II. QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

1. Situation dans les pays en crise
2. Agadir : situation de l'école et du collège Paul Gauguin
3. Commission interne du siège
4. Circulaire de prolongation d'activité dans le cadre de la limite d'âge

III. SUM DES QUESTIONS ABORDEES AU CT PRECEDENT

1. ISVL : refonte et montants
2. Extension d'indemnités
3. Munich : grille des recrutés locaux
4. Australie : dossier d'accréditation
5. Où en est l'AEFE de la réflexion concernant le master pour les recrutés locaux qui souhaiteraient à l'avenir passer les concours ?

IV. QUESTIONS DIVERSES POSEES PAR LE SNES

1. rattrapages de jours « perdus » au Liban
2. Colombie, lycée Pasteur de Bogota .
3. Djibouti : où en sommes-nous de l'anon imposition des indemnités des expatriés ?
4. Maroc :LVH de Marrakech, Paul Valery à Meknès, collègeSaint Exupéry à Rabat
5. Nigéria, la carte de résident (résident permit)
6. RCA, Bangui. Fonctionnement interne du lycée : courrier des personnels à l'Ambassadeur
7. Organisation du bac à l'étranger.
8. Baccalauréat. Quelles sont les consignes d'organisation des épreuves de langues ?
9. Conditions des stages pratiques pour les personnels du réseau.

H.D.F.
INFOS
N°8

spécial CT
AEFE



Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
courriel : hdf@snes.edu

Compte rendu du Comité technique de l'AEFE

I. CARTE DES EMPLOIS : 2013-2014

Le SNES s'étonne en constatant que plusieurs conseils d'établissement (CE) n'ont pas été consultés en préparation de ce CT. Ces situations sont générées par les instructions de rentrée qui ne sont pas précises. Aussi, le SNES demande que l'instruction de rentrée, qui fixe le premier et dernier CE, explicite clairement l'obligation de réunir un CE avant chaque CT lorsque une opération concernant la carte des emplois (fermeture, ouverture, transformation) est envisagée dans un établissement.

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Ouverture poste de résident : 1

Fermeture poste de résident : 1

Ouverture poste d'expatrié : 0

Fermeture poste d'expatrié : 0

Bilan : 0

GABON – Port Gentil :

Création d'un poste de résident en anglais

MALI – Bamako :

Fermeture d'un poste de résident en mathématiques.

La demande de création d'un poste d'expatrié en anglais n'a toujours pas été entendue, malgré le problème d'attractivité. L'Agence rappelle le maillage important d'expatriés sur l'Afrique sub-saharienne, et s'interroge sur le choix de cette discipline plutôt qu'une autre : le SNES constate que deux postes de résidents sur les six n'ont pas été pourvus à la rentrée 2012, et que le recrutement en contrat local s'avère particulièrement difficile en anglais.

L'AEFE répond par une promesse de publicité sur ces postes de résidents, et en cas d'échec du recrutement, s'engage à étudier de nouveau ce dossier.

TOGO – Lomé :

Glissement : un poste de résident en lettres modernes devient un poste de résident en sciences physiques et chimie.

AMERIQUES, AFRIQUE AUSTRALE ET ORIENTALE

Ouverture postes de résidents : 3

Fermeture poste de résident : 0

Ouverture poste d'expatrié : 0

Fermeture poste d'expatrié : 0

Bilan : +3

AFRIQUE DU SUD – Johannesburg :

Glissement d'un poste de résident en biochimie vers un poste en SVT

ARGENTINE – Buenos Aires

Demande renouvelée, votée à l'unanimité en CE, de la création d'un poste en sciences physiques et chimie. Les arguments demeurent les mêmes qu'au précédent CT : 1,5 postes seront vacants à la rentrée prochaine, or la difficulté est grande de recruter localement un enseignant en physique ET en chimie, mission devenant quasi impossible pour deux

recrutements, en exigeant de plus le français comme langue d'enseignement.

L'Agence répond que l'établissement est déjà très bien doté par rapport au reste de l'Amérique. Le SNES continue de regretter que l'avis à l'unanimité du CE ne soit pas entendu, et ce, malgré le faible taux d'encadrement par rapport à la moyenne mondiale.

CHILI – Santiago

Création d'un poste de résident en SVT

Outre ce poste, le SNES demande la création de deux postes de résidents, en mathématiques, et en lettres modernes (retour ex-RL)

CHILI – Valparaiso

Création d'un poste de résident en histoire et géographie.

CUBA – La Havane

Création d'un poste de résident en espagnol

MEXIQUE – Guadalajara

La création d'un poste de résident en lettres modernes a été demandée à l'unanimité du CE.

Le besoin est important : pour environ 80 heures de français, l'établissement ne compte qu'un seul titulaire.

Le SNES regrette que cette demande forte n'ait pas été entendue par l'Agence.

Bilan sur le secteur :

Le SNES constate un léger effort (+ 3 postes pour le secondaire) fourni sur ce secteur mais qui demeure très défavorisé par rapport au reste du monde quant au ratio titulaires/nombre d'élèves.

En outre, les critères de priorité demeurent obscurs : pourquoi ne toujours pas avoir entendu la demande à l'unanimité, réitérée, du CE de Buenos Aires par exemple et régler ainsi une situation pédagogique qui risque de devenir préjudiciable à l'établissement ?

MAGHREB – MADAGASCAR

Fermetures : 0 expatriés 3 résidents

Ouvertures : 0 expatriés 1 résidents

Bilan : 0 expatrié 2 résidents

Madagascar – Tananarive – Lycée français

Glissement : un résident lettres classiques devient résident Lettres

Glissement : un résident Anglais devient résident Lettres Classiques

Madagascar – Fianarantsoa – Lycée français René Cassin

Glissement : un résident technologie devient résident sciences physiques

Maroc – Meknès – Paul-Valéry

1 fermeture résident technologie

Glissement : un résident Mathématiques devient résident Histoire Géographie

Le SNES demande si le conseil d'établissement a été consulté et pourquoi ce changement ?

L'Agence répond que cela s'est fait après consultation des instances et en accord avec le service pédagogique.

Maroc - Casablanca - Lyautey

Le SNES interpelle l'Agence sur la situation des deux TNR en sciences physiques ainsi que sur le nombre important d'HSA (80) en mathématiques et anglais.

La réponse est toujours la même « plafond d'emploi »

Glissement : un résident Lettres-Histoire devient résident Lettres Modernes

Maroc - Kénitra – Monet

Le SNES souligne le faible taux d'encadrement en titulaires (37%) ainsi que l'absence de professeur d'OIB, d'Arabe et pose la question pour le poste de sciences physiques (TNR de technologie sur le départ). Nous demandons que la situation particulière de C.Monet soit prise en compte.

Maroc – Marrakech – V.Hugo

1 fermeture résident de technologie

1 ouverture résident de SES

Glissement : un résident technologie devient résident S.E.S

Le SNES qui a revendiqué et obtenu la création de ce poste regrette que cela se fasse au détriment d'une autre discipline.

Le SNES interpelle l'Agence sur les annonces faites avant le CE et de façon générale sur le fonctionnement du LVH (voir question diverse).

Maroc – Rabat – Lycée Descartes

1 fermeture résident administratif RA2 ADMB

1 ouverture résident administratif RA1ADMA (Gestionnaire)

Maroc – Rabat – St Exupéry

Glissement : un résident Maths-SC.Phys devient résident Mathématiques (départ en retraite d'un collègue PEGC).

Le SNES interpelle l'Agence sur la non tenue d'un CE en amont du CGG notamment malgré la demande expresse des élus des personnels, cela aurait permis de demander la création d'un poste de résident en espagnol (Notre Collègue RL sur le départ).

Tunisie – La Marsa - G.Flaubert

Glissement : un résident SVT devient résident Espagnol.

1 fermeture résident administratif RA1 ADMA

ASIE – MOYEN ORIENT :

Ouverture postes de résident : 3

Fermeture poste de résident : 0

Ouverture poste d'expatrié : 2

Fermeture poste d'expatrié : 1

Bilan : +4

AUSTRALIE – Sidney :

Création d'un poste de résident CPE

INDE – Pondichéry :

Le SNES revient sur la demande maintenant ancienne de l'établissement de création d'un poste de résident en SES. Pour l'AEFE, celle-ci ne pourrait se faire par que par le glissement d'un poste. Il a été envisagé précédemment le glissement du poste de chef de projet, à la fin de la mission de l'actuelle résidente. Ce poste avait été créé par la Directrice précédente.

C'est pourquoi des interrogations de la part du SNES sont exprimées au sujet du bilan de la filière d'excellence (ouverte aux élèves indiens de la 3ème à la terminale, en vue d'études en France). Exceptionnellement, c'est la Directrice qui prend la parole et répond qu'il est un peu difficile pour l'heure d'en tirer un bilan définitif. Alors que les postes de résidents sont supprimés en Europe, que des résidentialisations sont refusées, le SNES exprime sa surprise au vu de la décharge complète appliquée sur un service de professeur résident. Les enseignements de SES

par un professeur de la discipline devront encore et toujours attendre.
Le SNES demande pour le prochain CT, un bilan de cette filière d'excellence.

IRAN – Téhéran :

Création d'un poste de résident en sciences physiques

JAPON – Tokyo :

La demande de résidentialisation du poste en philosophie n'a pas été retenue pour cette année, l'Agence considérant que l'établissement a déjà bénéficié d'aide récemment (SES par exemple). Compte tenu de la demande locale récurrente relayée par le SNES, l'Agence précise, comme tant d'autres fois, que cette demande sera réétudiée si elle dispose de plus de moyens.

LIBAN – Beyrouth :

Glissement d'un poste d'expatrié CP établissement en histoire et géographie vers un poste CP pays.

Glissement d'un poste d'expatrié CP établissement en philosophie vers un poste CP pays.

Il s'agit d'une simple mise en conformité par rapport aux publications au BO. Le recrutement sur ces postes est en cours. Mais ce n'est pas ce qui nous préoccupe. La question est bien de savoir pourquoi ces postes de conseillers pédagogiques ont été étiquetés pays. En effet le poste interdit de se déplacer dans certaines régions où existent des établissements homologués d'où l'étonnement du SNES. Même si 80% des établissements se trouvent dans la banlieue de Beyrouth, comment fera le conseiller pays pour se rendre en zone interdite ??

Y aura-t-il des conséquences sur la décharge ? Le Secteur répond affirmativement. L'Agence jouera sur la marge de variation de - 1 heure qui existe pour chaque type de poste de conseiller pédagogique, en l'occurrence pays, donc 6 - 1.

PHILIPPINES, Manille, école française :

Ouverture d'un poste de Proviseur

QATAR – Doha :

Fermeture du poste expatrié de CPE faisant fonction de chef d'établissement adjoint

Ouverture d'un poste expatrié de proviseur adjoint

S'agissant du poste de résident d'histoire géo alloué en math pour 2012-2013 parce qu'un TNR était sur place, le SNES fait observer que ce poste n'est toujours pas publié alors que nous sommes à quelques jours du recrutement résident. Le chef de secteur répond qu'il n'apparaît pas à la transparence parce qu'il n'a pas été borné et qu'il va donc se rapprocher du chef d'établissement.

SINGAPOUR – Singapour

Création d'un poste de résident en technologie.

VANUATU :

Glissement d'un poste de résident en lettres modernes vers un poste de résident en anglais.

EUROPE

Fermetures : 0 expatriés 5 résidents

Ouvertures : 0 expatriés 1 résident

Bilan : 0 expatrié - 4 résidents

Belgique – Bruxelles

Suppression d'un poste de résident en Arts plastiques

Espagne – Barcelone

Suppression d'un poste de résident en Espagnol

Glissement d'un poste d'Espagnol en Lettres

ESPAGNE – Madrid

Suppression d'un poste de résident en Histoire géographie

Italie – Rome

Suppression d'un poste de résident en Mathématiques

Lituanie – Vilnius

Suppression d'un poste de résident en Mathématiques

Roumanie – Bucarest

Création d'un poste de résident en Philosophie

Bilan sur le secteur :

11 fermetures, 2 ouvertures si l'on tient compte du primaire !

Le secrétaire du SNES Allemagne parle de massacre et conteste les arguments purement financiers. Le redéploiement, vu d'Europe est la disparition des postes. Lors du précédent CT, les demandes de création (une dizaine), n'ont pas été prises en compte et à présent on supprime des postes. Le bilan est catastrophique.

Madame la Directrice nous explique que son discours a toujours été franc et que cela n'est pas plaisant pour elle mais que, avec 5000 élèves de plus dans le réseau, il faut donc mettre des enseignants devant les élèves et que les 25 créations permises par Bercy cette année sont insuffisantes. La seule solution est le redéploiement. Pour l'homologation il faut un nombre minimum de titulaires devant élèves, l'objectif est de 50 %. Le redéploiement se fait où c'est nécessaire, en profitant des mutations et des départs à la retraite. Les choix des matières dont les postes sont supprimés ont été faits par les établissements en fonction du vivier local.

Le SNES fait remarquer qu'en Allemagne par exemple, un contrat local coûte autant qu'un résident. L'AEFE répond que le calcul se fait en supports budgétaires et ces supports sont limités par le plafond des emplois imposé par la tutelle (le ministère des finances).

Vote des représentants des personnels: 5 contre sur 5 (SNES, SNUipp et UNSA)

II. QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Le SNES a demandé l'inscription à l'ordre du jour des points suivants (hormis la circulaire de prolongation d'activité) :

1. Situation dans les pays en crise

C'est à la demande expresse du SNES que l'Agence nous présente son approche sur la gestion des établissements et sur la situation des collègues dans les pays concernés.

La situation au **Cameroun** est suivie de près par l'AEFE. L'Agence insiste sur l'importance du respect des consignes de sécurité.

Une mission de l'AEFE s'est rendue au **Mali** après la décision de fermeture. Elle a rencontré les parents, élèves, collègues et les membres de l'association gestionnaire. Une plate-forme de mise en communication de l'ensemble des enseignants avec les élèves a été mise en place. Elle

permet la mutualisation des cours et des exercices sur un emploi du temps régulier. Les copies sont récoltées deux fois par semaine et rendues corrigées. Les épreuves d'examens vont se dérouler de façon sécurisée. Sur 1082, 155 élèves ont quitté le lycée Liberté mais à présent les effectifs sont stabilisés.

Cette réponse concerne strictement le fonctionnement du lycée. L'Agence semble satisfaite parce que les moyens de l'établissement sont maintenus et qu'un dispositif cautionné par le service pédagogique est créé pour l'établissement. Dans ce cas l'Agence sait créer des dispositifs qui n'existent pas ! En revanche pour les personnels, c'est une autre histoire et un autre discours. Malgré l'investissement des collègues du Mali pour faire fonctionner l'établissement et l'adoption au débotté de ce dispositif nouveau et complexe, aucune indemnité particulière n'a été mise en place afin que ces collègues et leur famille puissent s'aérer. Le SNES souligne que le MAEE prend ce type de mesures pour ses personnels mais que l'AEFE non. Pourquoi ? La Directrice nous répond que nous sommes un opérateur géré par d'autres textes que ceux du MAE qui lui aussi est soumis à l'enveloppe constante. Elle nous dit aussi que la contrainte financière est forte, que les familles ne peuvent plus contribuer mais que la masse salariale est toujours là. Le SNES ne se contente pas de cette réponse. On ne crée pas de nouveaux dispositifs pour les collègues contrairement à ce qui se fait pour les établissements. L'établissement a été sauvé et un point sera fait en conseil d'administration nous dit la Directrice. Fermez le ban !

Au **Niger**, l'établissement accueille les élèves. Les systèmes de sécurité ont été renforcés. La tension est importante et les collègues ont un ressenti d'enfermement. L'Agence a apporté une première réponse aux revendications des personnels. Outre une forte augmentation de l'ISVL tout comme pour le Mali d'ailleurs, un dispositif est mis en place pour les vacances d'hiver et de printemps sous la forme d'un ordre de mission pour les titulaires, soit une prise en charge d'un billet d'avion pour sortir du pays. Le SNES demande conformément aux vœux des collègues sur place que ce dispositif d'aération soit étendu à tous (résidents et recrutés locaux) ainsi qu'à leur famille. Suite à une précision du SNES concernant la revendication des collègues du Niger d'un versement en une fois et non sous forme mensualisée de l'indemnité de circonstance exceptionnelle, la Directrice nous répond que les négociations ne se feront pas dans le cadre du CT. Donc il ne sera pas question non plus de discuter dans cette instance de la revendication d'abattement des frais de scolarité afin de financer des billets d'avion pour les familles des résidents.

Le SNES signale les courriers du **Mali, de la Mauritanie et du Niger** et demande des réponses. Mme la Directrice dit qu'il y a eu des réponses (pour le Niger) et que les autres suivront. Venant juste de recevoir le courrier du Mali, elle n'a pas encore eu le temps d'y répondre.

En **Tunisie**, l'Agence considère que l'incident des inscriptions sur le lycée est un fait isolé et ajoute que la sécurité a été renforcée.

2. Agadir : situation de l'école et du collège Paul Gauguin

L'Agence affirme que des évolutions sont demandées et souhaitées depuis longtemps. Elle déclare avoir communiqué les documents à la suite des réunions qui se sont déroulées sur place et regrette le boycott du séminaire ainsi que celui du CE extraordinaire du 19 février 2013. L'Agence maintient que la proposition du tout OSUI qui est faite tient compte de l'intérêt des élèves, des familles et des personnels. Le poste tient à notre disposition tous les documents. Pour l'Agence la réaction est émotionnelle alors que le contexte évolue. La MLF a, selon l'AEFE, également une mission de service public et offre des garanties.

Le SNES répond que nous ne mettons pas la même chose derrière les mots dialogue et concertation, les réunions ont été boycottées car elles n'avaient qu'un seul but celui d'entériner une décision déjà prise. On allait juste nous présenter pourquoi cette solution (la 4ème solution)

est la bonne et commencer immédiatement à travailler en ateliers sur la faisabilité de la cession à l'OSUI.

Le SNES rappelle qu'il ne va pas aux réunions pour enregistrer et cautionner les décisions déjà prises. Nous voulons les documents ayant permis de chiffrer les différentes solutions et prendre le temps d'étudier chacune des solutions.

Sur la méthode, le SNES rappelle qu'il est inadmissible de mettre la pression sur les personnels localement et demande qu'en cas de convocation des personnels pour entretien l'administration doit mentionner par écrit l'objet et laisser le temps aux personnels de solliciter la présence d'un représentant. Le SNES rappelle également qu'il ne veut stigmatiser personne mais quand une personne non élue est présente, il est clair qu'elle ne représente qu'elle-même.

Le SNES affirme qu'il a toujours été opposé à la création de l'OSUI au Maroc, c'était censé être une offre nouvelle et non concurrente. Le SNES a eu raison dès le début et à chaque étape nouvelle la tutelle a donné des gages à la MLF. Pour nous c'est l'AEFE qui a la mission de service public et il n'est pas satisfaisant pour nous de placer la MLF au même rang que l'opérateur public.

Pour le SNES l'argument financier avec « l'immobilier en difficulté » n'est pas satisfaisant. En effet, lors du transfert des charges de l'immobilier à l'AEFE, le MAE n'a pas compensé budgétairement. De même pour les pensions civiles, il est anormal de les faire peser sur l'AEFE alors qu'au M.E.N. on exonère les établissements privés de la pension civile faisant ainsi des cadeaux au privé. .

A Agadir c'est la MLF qui est en difficulté et pourtant on a l'impression que c'est elle qui pilote. Pour preuve, le SNES et le SNUipp ont vivement protesté quand, lors de la dernière CCP –MLF, la situation d'Agadir était à l'ordre du jour, alors même que cette question n'avait été abordée ni au CA, ni au CT de l'AEFE.

Une solution n'a pas été discutée, celle d'un établissement conventionné avec gestion AEFE. L'Agence répond qu'elle n'est pas d'accord et que la solution retenue est la meilleure. Le SNES redit que c'est quand même surprenant de voir que ni les personnels ni les parents d'élèves ni les associations ADFE-UFE, en résumé tous les membres de la communauté ne sont de cet avis ; l'Agence se retrouve complètement isolée sur ce dossier. Le SNES soutiendra les personnels à tous les niveaux pour que Gauguin demeure dans le réseau AEFE et agira dans toutes les instances dans ce sens.

3. Commission interne du siège

Les années précédentes, une commission interne était réunie pour aborder les questions relatives aux personnels du siège (Paris, Nantes). Le SNES s'est donc étonné qu'aucune commission n'ait été réunie depuis la rentrée scolaire. Il a été répondu qu'aucune évolution des emplois n'était envisagée, d'où l'absence de commission. Devant l'insistance du SNES, le secrétaire général précise que le service juridique est en cours de transformation, comme cela a été évoqué au CT de juin. Le SNES n'a pas souvenir de cette évocation en CT ; en revanche, l'ancien secrétaire général avait affirmé qu'il n'y aurait pas de fin de contrat. Or, d'après nos informations, des fins de contrat sont à venir. Le SNES rappelle aussi que les personnels du siège, électeurs aux CCP de l'Agence, peuvent saisir leur CCPC.

4. Circulaire de prolongation d'activité dans le cadre de la limite d'âge

Cette circulaire abroge la circulaire du 28 mars 2011 qui reprenait des dispositions ayant déjà évolué. Elle étend aux personnels détachés à l'AEFE la possibilité de prolonger leur activité au sein de l'Agence au-delà de la limite d'âge dans le cadre fixé par la réglementation en vigueur.

Elle a fait l'objet d'une concertation approfondie entre les services de la DRH et les organisations syndicales notamment le SNES. Pour toutes ces raisons le SNES ne peut que se féliciter du travail accompli.

Pour autant, l'adaptation de la réglementation à l'AEFE engendre un décalage avec la situation

existant en France. Il reste ainsi la « notion d'intérêt du service » qui subordonne la possibilité, tout en ayant obtenu le droit à prolongation par le MEN, d'une prolongation du contrat à l'AEFE. Cette notion, bien trop vague, pose question.

L'AEFE répond que l'intérêt du service est une notion de droit ; il n'y a aucun caractère d'automatisme de la réponse donnée par l'Agence. Pour autant, l'Agence se calera sur le fonctionnement du MEN : il n'est pas question de renvoyer les personnels au MEN. S'il en était ainsi des difficultés existeraient avec le MEN et l'Agence doit aussi en tenir compte. Aussi, l'application se fera « dans un cadre raisonnable ».

Le SNES insiste et demande si l'intérêt du service servirait au cas par cas pour se « débarrasser » des personnels.

L'AEFE répond que cette appellation juridique ne sera pas l'occasion de l'arbitraire et elle affirme que la DRH restera vigilante lors de sa mise en œuvre.

Vote des représentants des personnels: 4 pour (SNES, Unsa), 1 abstention (SNUipp)

III. SUIVI DES QUESTIONS ABORDEES AU CT PRECEDENT

Le SNES a demandé l'inscription en suivi de CT des points suivants :

1. ISVL : refonte et montants

Ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande des syndicats de la FSU. Rien de concret à ce CT sur l'ISVL si ce n'est la synthèse des éléments du GT du 18 février. L'AEFE en a fait une présentation rapide. Le SNES et le SNUipp ont fait un point d'étape de nos positions par rapport à l'évolution du projet et ont réaffirmé les revendications des personnels ainsi que les points de blocage. Des interventions ont également été faites sur des cas particuliers, comme la Tunisie, entrée fortement dans l'action avec plusieurs journées de grève. Sur tous ces points, l'AEFE ne répond rien, ou plutôt si : aucune revalorisation en dehors des variations d'IRE du MAEE, en attendant l'application du projet « refonte », sauf pour le Mali et le Niger.

Le SNES considère pour autant que l'engagement des établissements et pays est fondamental, nous le voyons déjà à travers les évolutions sur le projet. Les sections doivent continuer à maintenir la pression et faire des revendications concrètes en montant sur le dossier ISVL.

Le reste du dossier ISVL est à lire dans le compte rendu de la réunion du 18 février.

2. Extension d'indemnités

Question récurrente du SNES : où en sommes-nous de l'extension des indemnités aux CPE, documentalistes et CO-Psy ?

Réponse identique au précédent CT : cette question est encore à l'étude.

Il semblerait que cette question ne soit pas une priorité. Elle est pourtant essentielle pour nos collègues. Nous reviendrons à la charge.

3. Munich : grille des recrutés locaux

Pas d'information complémentaire. Le chef de secteur va se remettre en relation avec le directeur de Munich. Le SNES demande l'application des grilles de 2005, donc la reprise d'ancienneté. Le SNES demande pourquoi les élus sont exclus des discussions sur les futures grilles.

4. Australie : dossier d'accréditation

Cette question posée au précédent CT semble avoir reçu une réponse localement. Une réunion a eu lieu avec les collègues concernés. Les collègues devront transmettre le document demandé mais c'est l'administration qui se chargera de remplir l'essentiel des questions.

Le SNES demande que les collègues qui postulent dans l'établissement soient avertis. Cette spécificité sera mise en ligne sur le site de l'établissement.

5. Où en est l'AEFE de la réflexion concernant le master pour les recrutés locaux qui

souhaiteraient à l'avenir passer les concours ?

Ce point, présenté par le SNES au précédent CT, est toujours à l'étude entre la DRH et le service pédagogique de l'Agence. Il est essentiel de trouver une réponse puisque, dans de nombreux établissements, des collègues en contrat local non titulaires d'un master ne pourront se présenter à l'avenir aux concours de recrutement sans master. Le SNES a lancé l'idée que l'Agence pourrait établir des accords avec une ou des universités afin de permettre la validation à distance de masters. Le SNES le mettra de nouveau à l'ordre du jour du prochain CT.

IV. QUESTIONS DIVERSES POSEES PAR LE SNES

1. Question sur les rattrapages de jours « perdus » au Liban (intempéries et jours de grève des enseignants libanais).

A cette question posée par le SNES, l'Agence répond que ce sont en moyenne une douzaine de jours où les enseignements n'ont pas pu se dérouler normalement pour des raisons diverses : jours de grève des contrats locaux, intempéries, opérations militaires, attentats, visite du Pape, commémorations. Inutile de préciser que les détachés ne peuvent être tenus de rattraper des cours perdus suite à des événements indépendants de leur volonté et encore moins quand il s'agit de compenser l'absence de collègues en grève !

L'Agence renvoie néanmoins aux instances des établissements pour négocier d'éventuelles propositions de rattrapage compte tenu de l'approche des épreuves du baccalauréat qui sont organisées fin mai au Liban. Lors de ce comité technique, le SNES relaie une question posée par notre représentant sur place : Est-il vrai que l'Agence a donné son accord pour que les journées du 22 et 23 avril qui tombent au milieu des vacances de printemps soient travaillées ? C'est en effet ce qui est affirmé par certains chefs d'établissement dans ce pays ! Le chef de secteur nous répond que c'est faux et qu'ils attendent les résultats des négociations.

Depuis nous avons appris que le Conseiller culturel adjoint au Liban a indiqué qu'on ne pouvait rien imposer pendant les vacances et que les seuls rattrapages possibles ne pouvaient être faits que sur la base du volontariat.

2. Colombie, lycée Pasteur de Bogota : des menaces de sanctions pèsent de la part de la Proviseure sur des recrutés locaux qui ont participé à des mouvements sociaux. Le SNES demande une intervention pour que ces pressions et menaces cessent.

Le SNES HDF, alerté par la section, est intervenu auprès du secteur géographique. En effet, des recrutés locaux qui avaient fait grève le 31 janvier avaient été l'objet de menaces et d'une convocation de la part du chef d'établissement (où au départ les organisations syndicales françaises n'étaient pas autorisées !). Suite à cette intervention, le chef d'établissement a maintenu la convocation en précisant qu'aucune sanction n'aurait lieu.

En CT, il nous a été précisé que

« la loi colombienne ne prévoit le droit de grève qu'à l'issue d'une procédure de négociation salariale qui n'a pas abouti. Les préavis déposés par les syndicats français ne s'inscrivent pas dans ce cadre. Aussi, les recrutés locaux qui se sont associés au mouvement du 31 janvier dernier ont été convoqués par le chef d'établissement et la directrice des ressources humaines en présence de leur représentant syndical non pour fait de grève mais pour absence injustifiée. Il leur a été rappelé lors de cet entretien que les termes de leur contrat ne leur permettaient pas de suivre un mot d'ordre de grève en dehors du cadre défini par les autorités locales colombiennes. Cette démarche normale de la part de leur administration ne relève pas de quelconques pressions ou menaces sur les personnels. En tout état de cause, aucune sanction n'a été prise à leur encontre, hormis le retrait sur salaire de la journée non travaillée. »

Cette réponse ne traduit que partiellement la situation. Tout d'abord des pressions ont bien eu lieu, dans un établissement où, jusqu'à l'arrivée de la nouvelle Proviseure, aucun problème de cet ordre-là n'avait eu lieu. Il est regrettable que ce nouveau chef d'établissement n'ait pas su tenir compte du vécu du lycée Pasteur. D'autre part, il a fallu l'intervention du SNES HDF, la présence d'un avocat colombien et de représentants du SNES pour que cette réunion ne se solde pas sur des sanctions.

L'AEFE considère que dans les établissements conventionnés, le droit de grève dépend du droit local. Le SNES a rappelé que le droit de grève existe bien et qu'il ne faut pas confondre le droit et la réglementation en cas de grève. Il s'agissait ici de la réglementation locale de ce droit. De plus, il est regrettable qu'une chef d'établissement détachée, qui représente la France et ses valeurs, intervienne pour entraver dans l'établissement qu'elle dirige, ce droit de grève inscrit dans la constitution française. Les droits syndicaux existent aussi dans un établissement conventionné.

Le SNES sera particulièrement attentif à ce que ces pressions ne se reproduisent pas

3. Djibouti : où en sommes-nous de la non imposition des indemnités des expatriés ?

Djibouti est le seul pays du réseau dans lequel les expatriés sont imposés sur la totalité de leur indemnité d'expatriation. Le SNES intervient depuis plusieurs années sur ce dossier (conseil d'administration, comité technique (CT), courriers à la direction des Français de l'étranger...).

Depuis les accords de coopération de 1994, les personnels expatriés de Djibouti sont assimilés aux assistants techniques qui sont imposables à Djibouti où n'existe aucune convention fiscale avec la France. Lors de précédents CT, l'Agence avait affirmé que ce problème serait réglé avec la signature des futurs accords de défense. Ces accords ont été signés par le Premier ministre en novembre 2013. RIEN SUR LA FISCALITE. Retour à la case départ ?

L'Agence nous informe qu'un nouvel accord de coopération est à l'étude et que cet accord inclurait la fiscalité. Le SNES HDF et sa section djiboutienne seront vigilants sur ce dossier et interviendront auprès de l'Ambassadeur et du MAEE.

La période de déclaration des revenus approchant à Djibouti, le SNES a demandé à ce que la trésorerie générale de l'AEFE délivre aux agents concernés un document faisant apparaître uniquement le montant du revenu imposable à l'instar des résidents et des expatriés du réseau.

4. Maroc

a) LVH de Marrakech : intrusion d'une personne étrangère afin de la préparer à un éventuel recrutement et donc non-respect des règles :

Nous apprenons que Mme le Proviseur du lycée Victor Hugo autorise une personne étrangère à notre réseau susceptible d'être candidate à un poste de technologie (vacant à la rentrée 2013) en contrat local assiste aux cours d'un collègue afin de se former. Nous ne manquons pas d'être surpris par l'existence d'un tel procédé et justifié par la direction locale comme réglementaire.

L'Agence répond qu'il existe des procédures de recrutement et que la procédure sera respectée. Le SNES affirme qu'il veillera au strict respect des règles et que c'est une personne étrangère à notre réseau sa présence dans la classe cela pose entre autres des problèmes de sécurité et de responsabilités qui n'ont pas été assez pris en compte dans le cas présent.

b) Paul Valery à Meknès :

Contrats locaux : dates illégales de début de contrat

Les contrats locaux ont été établis à la date du 3 septembre au lieu du 1^{er} (la raison est que le 1^{er} et le 2 étaient un samedi et dimanche), le SNES s'est insurgé contre cette « mesquinerie » et obtient qu'un avenant au contrat soit établi pour les collègues concernés.

Récupération d'autorité d'une journée à cause d'une erreur du SCAC :

Le SNES ne comprend pourquoi l'accord trouvé localement n'est pas respecté ?

L'Agence répond que le COCAC est dans son droit de prendre cette décision et que celle-ci a été présentée en conseil d'établissement. Nous rappelons que présenter n'est pas voter comme cela aurait dû être fait car c'est un changement de calendrier. Le SNES rappelle que la solution négociée localement avec le chef d'établissement répondait à toutes les contraintes et que son non-respect impliquera une réaction des collègues.

c) Fonctionnement du collège Saint Exupéry à Rabat notamment la communication.

Respect du droit de grève à Saint Exupéry :

Le principal a refusé de reporter les réunions parents-professeurs prévues ce jour-là prétextant qu'il n'avait pas été prévenu et qu'il incombait aux enseignants d'informer les parents de leur absence à cette réunion pour cause de grève.

Le SNES rappelle que c'est une action nationale et que pour peu que l'on suive l'actualité l'on est au courant. Aucun préavis local n'est à déposer lors des appels nationaux à la grève.

Le SNES rappelle que dans ce genre de situation c'est à l'administration de prendre les dispositions pour informer les familles et qu'il est inadmissible de ne pas s'adapter à cette situation et de mettre ainsi la pression sur les collègues.

L'Agence dit comprendre et répond clairement : **cela ne se reproduira pas.**

La communication :

Le SNES interpelle l'Agence sur la communication entre le principal et les personnels notamment sur l'inflation des mails aux collègues, l'Agence nous répond que cela va cesser.

5. Nigéria. Il semblerait qu'alors que la carte de résident (résident permit) est considérée comme le seul document légal par les autorités nigérianes, des collègues n'en disposent pas. Est-ce exact ? Si tel est le cas, comment l'AEFE entend-elle faciliter les démarches administratives ?

D'après l'Agence, les autorités nigérianes ont décidé de ne plus délivrer de carte de résident aux agents titulaires d'un passeport diplomatique ou de service, mesure valable pour toutes les missions diplomatiques présentes au Nigeria. Il a été précisé que le visa avec entrées multiples, attribué aux personnels, suffisait pour les démarches administratives.

En revanche, comme mentionné par des courriels envoyés par le poste aux proviseurs, directeurs et DAF en décembre dernier, les services du protocole du MAE nigérian sont disposés à octroyer aux agents titulaires d'un passeport diplomatique ou de service, une carte diplomatique. Les demandes sont recensées par le service culturel de l'Ambassade de France.

6. RCA, Bangui. Fonctionnement interne du lycée : courrier des personnels à l'Ambassadeur République Centrafricaine – grève du 7 février 2012 – Comment le poste compte t-il répondre aux personnel (retrait sur salaire des détachés suite à la crise de janvier 2013, dysfonctionnements internes, manque de considération des personnels...) ?

C'est ainsi que la question avait été formulée.

En raison des évènements et notamment de l'avancée des rebelles dans le pays, la rentrée avait été différée au 14 janvier, date à laquelle les cours ont finalement repris. Naturellement et comme nous le constatons souvent dans ce genre de situations, l'administration de l'établissement n'a rien trouvé de mieux que de demander aux collègues de rattraper des cours perdus pour des raisons indépendantes de leur volonté voire de menacer de sanctionner ceux qui avaient l'audace de ne pas être au rapport dans l'établissement le jour J pour attendre les ordres. Mais l'Agence fort heureusement nous rassure, ce genre de menaces n'est que rarement mis à exécution si les personnels sont suffisamment dociles ! Pour les expatriés et

résidents présents le jour de la rentrée, l'Agence nous affirme qu'il n'y a pas eu de retrait de salaire en revanche les cours non assurés à partir du 14 janvier ont dû être compensés ce qui est bien une manière de pénaliser les retardataires. A ces menaces et pressions de la Direction se sont ajoutés des difficultés de communication avec l'association des parents d'élèves (APE). L'Agence nous assure qu'un point a été fait avec l'équipe de direction. Le 18 février le Conseiller culturel a réuni plus de 100 personnes pour clarifier et débattre avec l'objectif de relancer le dialogue. L'APE et la direction de l'établissement ont été impliquées. Les règles de bonne gouvernance seront respectées. Le calme est revenu. Le SNES en prend acte.

7. Organisation du bac à l'étranger. Où en sommes-nous de la circulaire de cadrage du bac suite aux remarques spécifiques du SNES : déplacements, temps de correction, décharge de cours, organisation des ententes et harmonisation ?

La réponse donnée par le service pédagogique précisant que la circulaire d'organisation des épreuves du baccalauréat (devant définir les modalités d'organisation concernant le baccalauréat) pour la session 2013 est en cours de rédaction, ne répondait pas aux demandes du SNES, déjà précisées au précédent CT. Il a été convenu, qu'une note annexe accompagnerait cette circulaire et préciserait les points évoqués (déplacements des correcteurs, temps de correction, décharge de cours pendant la durée de la correction, organisation des ententes et harmonisation). Le SNES a demandé à être destinataire de cette note avant l'envoi aux centres d'examen. Un engagement a été pris.

8. Cameroun : Yaoundé

Le budget devrait être présenté au prochain CE. Le SNES a redit qu'il serait inadmissible que la version présentée ne soit pas identique à celle qui a été remise aux parents. Sur l'existence d'une instance spécifique aux recrutés locaux avec les compétences prévues par la circulaire de 2001, l'AEFE interviendra auprès de l'établissement. Affaires à suivre...

9. Baccalauréat. Quelles sont les consignes d'organisation des épreuves de langues ? Comment seront-elles rémunérées ?

Les modalités d'évaluation des langues vivantes au baccalauréat ont fait l'objet d'une communication du Service pédagogique adressée aux établissements par l'AEFE. Ce texte sera annexé à la circulaire de l'organisation du baccalauréat.

Il s'appuie sur les textes de référence suivants :

- Note de service 2011-200 (B.O. n°43 du 24/11/11), complétée par la note de service n°2012-019 (B.O. n°9 du 01/03/12).

- Documents d'accompagnement et des ressources mis en ligne sur le site éducol :

<http://eduscol.education.fr/pid26552/nouvelles-epreuves-de-langues-vivantes.html>

Le service pédagogique ne prévoit aucune rémunération des temps d'évaluation des langues, sous le prétexte qu'elles sont assurées par les enseignants des établissements pendant le temps scolaire, comparant celles-ci à celles donnant lieu au D.N.B en 3ème.

Le SNES répond qu'il s'agit d'un nouveau type d'épreuve du bac, l'évaluation en cours d'année (ECA), qu'elle donne lieu à une notation particulière que les élèves ne doivent pas connaître avant la fin de toutes les épreuves. Rien à voir donc avec l'évaluation en cours de formation du DNB. Il s'agit bien pour la compréhension et expression orale d'un nouveau type d'épreuve de baccalauréat. Le SNES réaffirme clairement qu'il désapprouve cette réforme parce qu'elle dénature le baccalauréat mais que puisqu'il faut l'appliquer, il suivra strictement le BO à savoir que si chaque professeur fait passer ses propres élèves pendant son horaire hebdomadaire de service, **les évaluations doivent se faire sur le temps hebdomadaire de service, et au-delà, donner lieu à rémunération.** Le SNES n'a pas une conception aussi extensive du temps de service que celle du service pédagogique !

10. Conditions des stages pratiques pour les personnels du réseau. Quelles sont les modalités pour l'application de la circulaire 18347 du 24.10.2003 ?

Cette circulaire précise les règles de mise en œuvre des stages pour les personnels déjà titulaires de la fonction publique (accord du chef d'établissement pour faire un stage en France de 5 semaines, emploi du temps dans la discipline, horaire hebdomadaire en fonction du corps d'accueil). Jusqu'à cette année, son application ne suscitait pas de problème. Mais à Madagascar, la question du stage en France a posé problème !

L'AEFE répond qu'il s'agit d'une « dérogation ». Certes, cette circulaire résulte d'un accord passé entre le MEN et l'AEFE mais celui-ci satisfaisait toutes les parties (MEN car il y a validation, AEFE qui ne se sépare pas d'un personnel qui a fait l'effort d'évoluer dans sa carrière). Les seuls qui en subissent réellement les conséquences sont les collègues qui laissent leurs classes mais aussi leur vie familiale. D'après le DRH, cette circulaire de 2003 est bancaire et il serait mieux de faire venir un IPR plutôt que le collègue soit absent 5 semaines, ce qui déstabilise l'établissement. Comment peut-on dire qu'une absence d'un enseignant pendant 5 semaines déstabilise un établissement. Le SNES constate les difficultés qu'ont les collègues à évoluer dans leur carrière et est prêt à envisager toutes les solutions favorisant ces évolutions de carrière.

Un espoir pour l'abolition des trois mois en local des faux-résidents ?

Pendant la séance, la Directrice de l'Agence annonce aux membres du CT que Francis Lamy, Conseiller d'Etat, a été chargé par l'Agence de la mission d'enquêter sur l'existence ou non d'obstacles à la suppression des trois mois de contrat local pour les personnels résidents à recrutement différé. La différence actuelle entre les contrats de résidents et expatriés est-elle suffisante pour avancer sur cette question ?

Les conséquences préjudiciables de cette situation bancaire sont dénoncées depuis des années. Ces trois mois n'ouvrent pas droit à pension. Pour certains collègues qui peuvent cumuler quatre postes, c'est une année complète de perdue, de quoi donner à réfléchir avant de candidater comme faux-résident. Leur carrière est interrompue pendant ces trois mois, engendrant pour certains la perte de la promotion au grand choix. La sécurité sociale est bien plus onéreuse et les conditions de rémunération et d'accueil sont parfois bien opaques.

Le SNES se réjouit qu'une ouverture se profile sur cette question mais reste vigilant. Pour le SNES aucune évolution de la situation administrative des résidents ne doit s'accompagner d'une mobilité forcée (d'une façon ou d'une autre) des résidents. Le SNES participera aux échanges autour de la suppression de ces trois mois problématiques.

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
PS/AD/RF/HN/LP